

Industrie de la construction, entreprises, artisanat

Autor(en): **Barrillier, Gabriel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-76941>

Nutzungsbedingungen

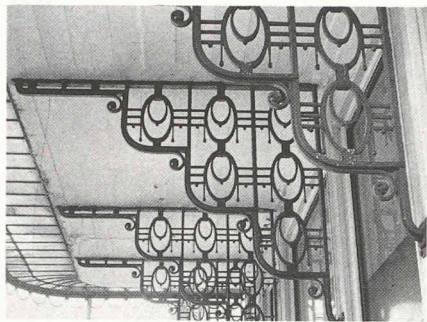
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Industrie de la construction, entreprises, artisanat

L'industrie de la construction est un pilier important de l'économie genevoise. En 1987, les dépenses totales se sont élevées à près de 2,5 milliards de francs, dont 63% par les maîtres d'ouvrage privés et 37% par les collectivités publiques. Cette branche de l'économie participe à raison de 15% à la création générale de richesses dans le canton. Derrière ces chiffres (...et les échafaudages), se cachent des entreprises et surtout beaucoup d'hommes. Ils sont la réalité incontournable du bâtiment.

Les activités du tertiaire inondent l'économie genevoise. Or, dans cet océan de « complets-cravates-attachés-cases », subsistent des professions dans

PAR GABRIEL BARRILLIER,
GENÈVE

lesquelles les gestes traditionnels et le travail manuel sont irremplaçables. Les entreprises du bâtiment évoluent. Elles s'adaptent à l'informatique et offrent, elles aussi, une part croissante d'activités de gestion s'apparentant de plus en plus au tertiaire.

Qu'il s'agisse de constructions neuves ou de travaux de renouvellement du domaine bâti, plus de 1500 entreprises concrétisent les décisions des maîtres d'ouvrage et les projets imaginés par les ingénieurs et les architectes. Dans ces métiers règne la petite taille. Huit entreprises sur dix n'occupent que de une à dix personnes. Seuls quelques mastodontes du gros œuvre (bâtiment et génie civil) ont acquis une taille de dimension régionale, nationale, voire parfois internationale.

La fonction de production est donc riche en ressources humaines (20 000 postes de travail), dont l'essentiel est constitué par des travailleurs étrangers aux statuts divers (annuels, frontaliers, saisonniers). Dans une société malheureusement peu encline à privilégier les professions manuelles, la formation professionnelle requiert un effort constant. Un millier d'apprentis s'initient, dans les entreprises, aux méthodes traditionnelles du bâtisseur, ainsi qu'aux techniques nouvelles de la construction et à l'utilisation de nouveaux matériaux.

Les métiers du bâtiment se situent à mi-chemin entre l'artisanat et l'industrie. Le « sur mesure » reste prépondérant. La standardisation et la production de masse sont encore l'exception. La construction reste un défi adressé aux lois de la rationalité économique. Par sa nature, elle se coule encore

mal dans le moule des économies d'échelle, de la production de masse et de la localisation rationnelle des facteurs de production.

L'évolution actuelle de l'urbanisme ne simplifie pas l'acte de construire. L'aménagement du territoire, la séparation des modes de trafic, la sauvegarde de l'environnement et les économies d'énergie interpellent de façon pressante les professionnels de la construction. Toutes les solutions qu'ils proposent se traduisent par des ouvrages complexes dont la phase de réalisation fait néanmoins appel au savoir-faire, à la précision du geste et à l'organisation des hommes.

La taille et le nombre élevé des entreprises, le rôle omniprésent de la main-d'œuvre - qualifiée ou non - déterminent la dimension économique et sociale de l'industrie du bâtiment. Partout, y compris dans les très grandes entreprises, le chantier, plus rarement l'atelier, est le lieu de convergence des hommes, des techniques et des matériaux. La cohésion de l'équipe est primordiale. Les rapports sociaux sont francs et directs, parfois tendus. Le bâtiment a connu un passé social relativement troublé. Les associations patronales et syndicales ont peu à peu trouvé la voie d'un équilibre utile à tous. La paix sociale n'est pas un slogan. Elle est la résultante toujours précaire de rapports de forces en mouvement.

Le lieu de production se confond avec le lieu d'utilisation. Les matériaux étant généralement trop pondéreux, seuls les hommes, les techniques et le financement sont mobiles. Le niveau des salaires et des prestations sociales, l'organisation du travail, le degré d'avancement de l'Etat social sont profondément ancrés dans chaque société. Genève ne fait pas exception à cette règle. Le niveau de vie y est l'un des plus élevés du monde. Les conditions de travail et de rémunération ont suivi le mouvement. Privée d'un arrière-

re-pays exempt d'obstacles politiques et administratifs, Genève ne possède pas suffisamment de main-d'œuvre sur place. Aussi les entreprises locales doivent-elles faire appel à de nombreux frontaliers auxquels sont offertes les conditions d'emploi fixées par les partenaires sociaux; celles-ci sont notablement plus élevées que dans les zones frontalières toutes proches. A cet égard, la création d'un grand marché unique en Europe occidentale pourrait bien buter sur l'obstacle de la mobilité des travailleurs. Les relations avec la France voisine, et plus généralement avec l'Europe, dépendront de la façon dont pourrait s'instaurer une concurrence qui n'équivaudrait pas à ruiner les entreprises ni à supprimer de nombreux emplois locaux.

En raison de la nature du bien produit, il est préférable que les prestataires de services soient proches du lieu de production. Il s'agit d'assurer l'entretien d'un bien durable dont la fonction économique - et surtout sociale - est primordiale pour le fonctionnement harmonieux des sociétés avancées.

Le prix des prestations des entrepreneurs n'est pas le seul paramètre à prendre en considération. Le coût important de toute construction est fonction de la grande complexité des ouvrages à réaliser. Son évolution pourrait être mieux maîtrisée si l'on simplifiait la fonction de production. Le cheminement actuel est trop fragmenté. Une des mesures à prendre consiste à associer, en amont déjà, durant la phase de gestation du projet, les entreprises auxquelles sera confiée l'exécution des travaux. Cette formule comporte des avantages sur la pratique actuelle qui ne fait intervenir les exécutants qu'en fin de parcours, après attribution des travaux selon le seul critère financier de l'offre. On aurait grand intérêt à mieux utiliser l'expérience professionnelle que possèdent les entreprises. Une meilleure intégration des entrepreneurs contribuerait à améliorer l'adéquation quantitative et qualitative recherchée entre l'offre et la demande. Elle réduirait des risques coûteux tels que les défauts ou les imprévus en cours de construction. A Genève, quelques réalisations récentes ont été conduites selon cette méthode « globale » ou « intégrale ».

Parcs technologiques – Expression de l'époque postindustrielle

Tendances dans la région genevoise

De nombreux intervenants et plusieurs exigences conditionnent l'industrie de la construction. Songeons par exemple au découpage du territoire, aux procédures politiques et administratives d'autorisations de construire, aux choix en matière d'urbanisme, à l'hygiène et à la sécurité, aux normes techniques, à l'homologation des matériaux, etc. A ces règles parfois fort rigides et paralysantes s'ajoute encore toute une panoplie de conditions générales et particulières d'exécution, compliquées et confuses. Toutes visent à compléter les dispositions légales lacunaires du contrat d'entreprise. Ce foisonnement montre que les participants à l'acte de construire cherchent trop souvent à s'exonérer de toute responsabilité et à reporter tous les risques sur l'autre partenaire. Il témoigne d'une approche erronée et frileuse de l'industrie de la construction.

A Genève, les associations d'ingénieurs, d'architectes et d'entrepreneurs ont heureusement contribué à simplifier les choses. Tout en reconnaissant pleinement la norme SIA 118 (1977), elles ont créé un complément unique codifiant les usages locaux de façon uniforme. Ces conditions générales unifiées sont utilisées par les maîtres d'ouvrage publics et privés et ont pour but principal d'éviter les contradictions et les litiges. Elles simplifient et rationalisent le travail. Au fil des ans, elles sont devenues la base contractuelle reconnue en matière d'arbitrage et de règlement judiciaire des conflits. Cette concertation fructueuse repose sur la confiance réciproque entre tous les intéressés. Elle doit remplacer la défiance et les attitudes de repli que l'on retrouve encore aux différents stades de la construction. Tel est en tout cas notre vœu à l'occasion des Journées SIA qui se tiennent dans notre canton.

Adresse de l'auteur:
Gabriel Barrillier
Secrétaire général de la
Fédération genevoise des métiers
du bâtiment
9, rue Bellot
1206 Genève

Dans les pays hautement industrialisés, de nouveaux centres d'activité, les parcs technologiques (PT) s'installent peu à peu. Créés pour promouvoir la croissance rapide de nouvelles industries s'appropriant des technologies de pointe, ils essaient de mettre au profit de ces industries la volonté de la recherche académique de sortir de ses murs pour déboucher sur des productions et des produits. Parallèlement, on assiste à la disparition d'anciennes industries, qui ne peuvent se restructurer assez rapidement sur leurs sites. Les tentatives pour créer des PT ne manquent pas en Suisse. Elles ont toutefois un certain retard sur l'étranger : c'est le cas à Genève et sa région qui se trouvent, plus que jamais, au carrefour de tendances et de courants précurseurs de changements profonds de structures et de rapports tant technologiques, économiques et sociaux que locaux et bilatéraux, et où l'évolution en France voisine crée un sentiment de concurrence plus fort qu'ailleurs. Si rien ne change, l'exode des anciennes industries continuera et les chercheurs académiques poursuivront leurs efforts dans l'isolement, faute de forces coordinatrices et motivantes. En cette époque postindustrielle, un ou plusieurs parcs technologiques à Genève bien réussis non seulement favoriseraient une coopération toujours plus indispensable entre recherche scientifique et industrie de pointe, mais contribueraient aussi à synchroniser l'«heure» de notre ville avec celle de l'Europe scientifique future.

Industrie genevoise : déclin ou mutation historique

Depuis de nombreuses années, l'évolution du secteur secondaire industriel à Genève est caractérisée par une perte de vitesse évidente face à la progression «folle» du secteur des services. Perte d'emplois; disparition ou exode de nombreux établissements indus-

PAR JARO STVAN,
COINTRIN - GENÈVE

triels; difficulté du maintien de zones occupées par d'anciennes industries – on va jusqu'à parler de bradage de terrains industriels... Préoccupants du point de vue social et de l'équilibre urbain, de tels phénomènes sont en contradiction avec les efforts déployés depuis longtemps par l'Etat et la Ville de Genève pour doter le secteur secondaire de sites sûrs, bien placés et organisés, de services d'appui ainsi que de ressources financières. Allant dans ce sens:

– la gestion du patrimoine foncier industriel a été confiée depuis longtemps à la FIPA – Fondation des terrains industriels Praille et Acacias, qui compte aussi ceux de Plan-les-

Ouates, Meyrin – Satigny et Vernier – Mouille-Galand;

- les services d'appui sont surtout concentrés à l'OPI – Office pour la promotion de l'industrie genevoise;
- les ressources de financement ont été mobilisées par le Département de l'économie publique, la Commission technique cantonale en matière d'économie et la FEFI – Fondation pour l'encouragement et le financement de l'innovation.

Néanmoins, l'avenir industriel à Genève semble plus qu'incertain. A cela s'ajoute l'assimilation de Genève au secteur tertiaire, le manque d'intérêt pour les grandes industries de la part des non-industriels ainsi que les barrières douanières qui découragent une expansion complémentaire industrielle au-delà de la frontière genevoise. Ce déclin, qui n'est pas un phénomène isolé et spécifique du bout du lac, fait partie d'une mutation réellement historique du secteur industriel, décelable à Genève plus qu'ailleurs.

Loin d'être uniquement destructive, cette mutation est accompagnée de phénomènes et de facteurs nouveaux qui donnent au canton une image industrielle insolite:

- le financement par le biais du «capital-risque» tel celui mis en place par Gesplan, précurseur helvétique du financement de l'innovation;